

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 juin 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-04-32 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZONE INTERNATIONALE D'ACTIVITES DE GONDREVILLE-FONTENOY – TRANSFERT DE CONCEDANT**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 suppléances.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Mustapha ADRAYNI
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

### Les incidences de la loi NOTRÉ

En application de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRÉ), les communautés de communes et d'agglomérations sont devenues compétentes de plein droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour des zones d'activités économiques, et notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. La même loi ayant, par ailleurs, supprimé la clause de compétence générale des départements.

Dans ce contexte, le Département de Meurthe-et-Moselle et les communes de Gondreville et Fontenoy-sur-Moselle ont décidé de se retirer du syndicat mixte pour la réalisation de la ZIA de Gondreville-Fontenoy et de procéder au transfert des opérations d'aménagement qu'il conduit, préalablement à la liquidation du syndicat mixte.

En complément du protocole de transfert qui a été signé entre les parties, il a été convenu de transférer à la Communauté de communes Terres Toulaises la concession d'aménagement conclue avec la SOLOREM, le 1<sup>er</sup> mars 2016, pour la réalisation de la ZIA de Gondreville-Fontenoy.

### Contenu de l'avenant de transfert :

- La CC2T se substitue dans les droits et obligations du syndicat mixte,
- Le bilan technique et financier de l'opération a été présenté et approuvé lors du comité syndical du 9 avril 2018.
- L'avenant ne modifie pas les droits et obligations de la SOLOREM.

La concession d'aménagement de cette opération ainsi que l'avenant de transfert sont disponibles sur simple demande auprès du pôle développement.

Vu la commission développement économique du 24 mai 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver l'avenant de transfert de la concession d'aménagement à intervenir entre le syndicat mixte, la Communauté de communes Terres Toulaises et la SOLOREM qui a pour objet :**
- **D'acter le transfert de la concession d'aménagement avec la SOLOREM, conclue le 1<sup>er</sup> mars 2016, à la CC TERRES TOULOISES et de convenir des modalités de la substitution de la communauté de communes dans les droits et obligations du syndicat mixte pour la réalisation de la ZIA de Gondreville Fontenoy.**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

